

Le Premier Ministre

N°225/18/SG

Paris, le 19 FEV. 2018

Monsieur le commissaire général, *cher Gilles,*

D'ici 2024, l'accueil en France de plusieurs grands événements sportifs internationaux permettra de promouvoir de nombreux emplois qui ne peuvent être délocalisés et pour lesquels les compétences peuvent être transférées dans d'autres secteurs économiques.

Ainsi la filière économique du sport présente désormais un réel potentiel pour la croissance du PIB de notre pays.

Cet objectif ambitieux s'accompagnera d'un renouvellement en profondeur des pratiques et de la mobilisation de compétences nouvelles, peut-être inédites, dans le domaine sportif. Il conviendra de les faciliter par une évolution des modalités de formation et de la réglementation relative à l'exercice de ces métiers.

L'Etat ne peut agir seul. Les acteurs du sport sont nombreux (collectivités, fédérations, partenaires sociaux, entreprises...) et il est dès lors important de dresser un diagnostic partagé de l'évolution de l'emploi et des compétences dans les métiers du sport.

Afin de disposer d'un état des lieux et de tracer des pistes d'action opérationnelles, je souhaite confier à France Stratégie une étude portant sur une vision prospective partagée des emplois et des compétences (VPPEC) des métiers du sport.

Le travail expérimental mené par France Stratégie sur les métiers du numérique peut offrir une référence méthodologique sur laquelle s'appuyer. Le mode de travail participatif et de co-construction proposé correspond à ma volonté d'atteindre ces objectifs avec pragmatisme en ayant le souci de construire une vision commune. Cette vision transversale permettra de converger vers des repères collectifs indispensables sur les évolutions des métiers et des compétences.

Monsieur Gilles de MARGERIE
Commissaire général à la stratégie et prospective
France Stratégie
18 rue de Martignac
75007 PARIS

Les métiers et compétences sont amenés à évoluer, ce qui soulève plusieurs questions : comment construire une démarche d'anticipation des besoins en compétences et en qualifications ? Comment identifier les mutations économiques et technologiques ayant des effets sur ces besoins ? Quelles pourraient être les tensions à venir et en conséquence les transitions professionnelles à opérer ?

Une augmentation du nombre d'emplois dans le secteur est attendue, ce qui implique de se demander comment accompagner cette croissance pour limiter les tensions dans une offre de formations très concurrentielle, répondre aux marchés émergents, aux pratiques liées au développement du numérique, au développement de l'activité physique pour la santé et le bien-être.

Il conviendra également d'examiner dans quelle mesure le caractère réglementé des professions sportives est une réponse efficiente aux besoins du secteur.

Madame la ministre des sports, Laura Flessel, sera la référente du Gouvernement pour ces travaux.

En vous appuyant sur un groupe de travail composé d'acteurs et d'experts (branches professionnelles, administrations, conseils régionaux, élus du sport, experts ès qualités, services statistiques, observatoire de l'économie du sport, services d'études ...), vous pourrez construire une *VPPEC* pour éclairer de façon concrète l'évolution des emplois et métiers à l'horizon 2024. Le groupe de travail pourra analyser les processus de professionnalisation dans la filière : le principe d'un continuum entre formation et emploi, le décloisonnement entre les acteurs de la formation initiale et continue, les transferts de compétences possibles entre les divers métiers en milieu associatif et en entreprise. L'étude s'inscrira donc dans une vision renouvelée de la relation formation et emploi. Une revue critique des travaux d'observation existants constituera une première approche et pourra conduire à des préconisations aux fins de parfaire une observation partagée.

Je souhaite que vous puissiez engager cette seconde réflexion rapidement et rendre vos conclusions sous la forme d'un rapport en septembre 2018.

Vous pourrez notamment vous appuyer sur les administrations des ministères et consulter les réseaux d'établissements de formation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

Bien amicalement,



Edouard PHILIPPE